

# Les élus de la montagne plaident la défense de l'agropastoralisme face aux menaces du prédateur lors d'une rencontre avec Elisabeth Borne

Annie GENEVARD, députée du Doubs, Jeanine DUBIE, députée des Hautes-Pyrénées, et Frédérique LARDET, députée de la Haute-Savoie, respectivement présidente, secrétaire générale et viceprésidente de l'ANEM, accompagnées de Pascale BOYER, députée des Hautes-Alpes, et Emilie BONNIVARD, députée de la Savoie, membres du Comité directeur, ont été reçues par la ministre de la Transition écologique et solidaire sur la question particulièrement grave et douloureuse des grands prédateurs. L'enjeu de cette rencontre : proposer une approche radicalement renouvelée au sujet de l'Ours et du Loup au regard des enjeux de l'agropastoralisme.

Après avoir rappelé que l'agropastoralisme est indispensable à l'aménagement du territoire et que, compte tenu de son expansion tant numérique que géographique, le loup ne présente manifestement pas le caractère d'une espèce menacée, la délégation a souligné les limites atteintes par la politique de l'Etat en matière de grands prédateurs, plus particulièrement s'agissant du loup et de l'ours. Les députées de la montagne ont soutenu que ces politiques ne pouvaient plus durer du fait de l'épuisement des éleveurs, de l'impossibilité de poursuivre sur la lancée actuelle le financement des indispensables mesures de protection des troupeaux dans la prochaine PAC, de la multiplication des incidents entre chiens de troupeaux et randonneurs et de la menace du retour à l'ensauvagement des prairies d'altitude suite à l'abandon de leur entretien par les éleveurs alpagistes.

Elisabeth BORNE, qui dit entendre la souffrance des éleveurs, veut améliorer les actions de l'Etat pour garantir la pérennité de l'agropastoralisme en coordination avec le ministère de l'agriculture, en croisant protection du cheptel et meilleur ciblage des prédateurs qui attaquent les troupeaux, avec l'appui des scientifiques. La ministre ne pense pas que le déclassement d'espèce strictement protégée à espèce protégée apporterait une quelconque amélioration aux difficultés actuelles.

Sur la base de ce constat, la présidente Annie GENEVARD a demandé que soit reconnu l'état satisfaisant des populations de prédateurs et qu'on en tire les conséquences en :

- reconduisant en 2020, a minima, le nombre de retraits décidé en 2019,
- confirmant aux éleveurs un droit ordinaire de tir de légitime défense des troupeaux,
- répondant à la problématique spécifique des parcs naturels,
- reclassant le loup et l'ours en espèces protégées simples,
- améliorant le protocole de suivi des « ours à problèmes »,
- mettant en œuvre les moyens nécessaires à la formation des bergers,
- renonçant à toute nouvelle réintroduction d'ours dans les Pyrénées.